



RAPPORT PILIER III

ANNEXE SUR LA GESTION DES RISQUES, LA
GOUVERNANCE D'ENTREPRISE
& LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT





REPORT PILLAR III

ANNEX ON RISK MANAGEMENT
CORPORATE GOVERNANCE
DEVELOPMENT STRATEGY



Table des matières

| | |
|---|----|
| INTRODUCTION | 4 |
| 1. GESTION DES RISQUES | 5 |
| 1.1. Structure de la fonction de gestion des risques et modèle de gestion | 5 |
| 1.1.1. Première ligne de défense – Gestion des risques et propriété | 5 |
| 1.1.2. Deuxième ligne de défense – Surveillance des risques | 5 |
| 1.1.3. Troisième ligne de défense – Assurance des risques | 5 |
| 1.2. Sources, Niveaux d'exposition et contrôle des risques | 6 |
| 1.3. Tolérance et Appétit du Risque | 7 |
| 1.4. Systèmes de surveillance des risques | 8 |
| 1.4.1. Procédure de surveillance ou de contrôle des risques : | 8 |
| 1.4.2. Mécanismes atténuation des risques | 9 |
| 1.4.3. Grands risques et gestion des limites | 9 |
| 1.5. Plan de continuité des activités | 12 |
| 1.5.1. Processus de Gestion des Risques | 13 |
| 1.5.2. Plan de Reprise des Activités | 14 |
| 1.5.3. Gestion des risques opérationnels | 14 |
| 1.6. Système de contrôle interne de la FirstBank DRC | 18 |
| 1.6.1. Première ligne de défense | 18 |
| 1.6.2. Deuxième ligne de défense | 18 |
| 1.6.3. Troisième ligne de défense | 19 |
| 2. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE | 20 |
| 2.1. Structure Organisationnelle | 20 |
| 2.1.1. Forme Juridique et Structure Managériale | 20 |
| 2.1.2. Structure du Conseil d'Administration | 20 |
| 2.1.3. Structure du Comité de Gestion | 20 |
| 2.2. Structure de l'Actionnariat | 21 |
| 2.3. Politique de Rémunération | 22 |
| 2.4. Relation avec les personnes apparentées | 22 |
| ANNEXES | 23 |
| TABLEAU I : FONDS PROPRES REGLEMENTAIRES DES BANQUES | 23 |
| TABLEAU II : DONNEES PRUDENTIELLES DES BANQUES | 24 |
| TABLEAU III: QUALITE DU PORTEFEUILLE DES BANQUES (A) | 25 |
| TABLEAU IV: QUALITE DU PORTEFEUILLE DES BANQUES (B) | 26 |
| TABLEAU V : VENTILLATION DES DEPOTS DES BANQUES | 30 |



INTRODUCTION

Conformément à l'Instruction N°55 de la Banque Centrale du Congo qui impose le respect des exigences et informations du Pilier III, la Banque rend son Pilier III couvrant :

- (i) Gestion des risques,
- (ii) Gouvernance d'entreprise et
- (iii) Stratégie de développement de FirstBank RDC.

La Banque est exposée à divers risques et la gestion de ces risques fait partie intégrante des opérations de la Banque. La Banque s'est concentrée sur la création d'une culture interne responsable du risque parmi ses employés, même si la responsabilité ultime d'assurer un cadre de gestion des risques adéquat incombe au conseil d'administration.

Le Conseil définit et communique le niveau de risque acceptable par le biais de la déclaration d'appétit pour le risque de la Banque et des politiques de gestion des risques qui sont revues au moins une fois tous les trois ans, ou lorsqu'il y a un changement important dans l'environnement opérationnel et tout autre événement pour garantir une efficacité et une réduction des risques, gestion des risques de pointe ainsi que pour gérer de manière proactive les risques changeants et le développement dans l'environnement opérationnel.

L'examen doit être effectué de l'une ou des deux manières suivantes :

- (i) Auto-évaluation et suivi continu par la direction de la gestion des risques en collaboration avec la conformité, le contrôle et l'amélioration internes et l'audit interne ; et
- (ii) Évaluation indépendante par des auditeurs externes, des examinateurs ou des consultants.

Le responsable de la Gestion des risques d'entreprise, a la responsabilité principale de la gestion des risques et assumera la responsabilité des examens périodiques. Le Conseil approuve toutes les modifications apportées au cadre de gestion des risques.

Le système de gestion des risques de FirstBank SA et le niveau d'exposition au risque sont décrits dans ce rapport. Le rapport Pilier III relatif à la discipline de marché consiste à enrichir les exigences minimales de fonds propres (Pilier I) et le processus de surveillance prudentielle (Pilier II) d'un ensemble de données et d'informations venant compléter la communication financière.

1. Gestion des risques

1.1. Structure de la fonction de gestion des risques et modèle de gestion

L'approche de FirstBank en matière de gestion des risques repose sur des processus de gouvernance bien établis. Elle repose à la fois sur la responsabilité individuelle et sur une surveillance collective, soutenue par une remontée d'informations et un reporting complets. Cette approche équilibre une surveillance étroite de l'entreprise au niveau de la Banque - qui commence par une participation proactive du Directeur général et de l'équipe de direction de la Banque à toutes les questions de risque - avec des structures indépendantes de gestion des risques au sein de la Banque et des unités commerciales et fonctions de ressources stratégiques concernées.

Ainsi, le cadre de gestion des risques de la Banque définit les principaux éléments nécessaires pour identifier,

évaluer, mesurer, gérer, surveiller et signaler les risques opérationnels conformément à la philosophie de gestion des risques d'entreprise de FirstBank.

Le cadre de gestion des risques est soutenu par des normes de gouvernance et un ensemble de politiques complètes au niveau de FirstBank et de politiques opérationnelles associées qui font partie intégrante du cadre. Le cadre de gestion des risques permet d'appliquer de manière cohérente ces politiques et procédures. Pour ce faire, il donne des orientations aux fonctions de gestion des risques. La gestion par la Banque de la structure de gouvernance des risques s'effectue à travers les trois lignes de défense suivantes :

1.1.1. Première ligne de défense – Gestion des risques et propriété

Il s'agit d'unités commerciales et de fonctions hiérarchiques ayant des responsabilités principales en matière de gestion des risques. La première ligne de défense concerne les opérations commerciales réelles où les transactions sont saisies, exécutées, évaluées et enregistrées. La plupart des contrôles préventifs sont mis en œuvre à ce niveau et les contrôles de détection permettent de gérer les ruptures de contrôle au niveau des transactions. Les principales responsabilités et objectifs de la première ligne de défense sont énumérés ci-dessous :

- Gérer/mettre en œuvre des actions pour gérer et traiter les risques au niveau des transactions ;

- Mettre en œuvre des processus de gestion des risques sur une base continue à mesure que des changements surviennent dans la composition des activités, les systèmes ou les exigences réglementaires et autres ;

- Exécuter des évaluations des risques et identifier les risques émergents au niveau de la transaction/analyse de rentabilisation.

- Se conformer aux politiques et procédures établies par la direction.

1.1.2. Deuxième ligne de défense – Surveillance des risques

La deuxième ligne de défense se compose des départements de risque de crédit/gestion des risques, du contrôle interne et est complétée par d'autres fonctions stratégiques qui assurent une surveillance indépendante des risques et surveillent l'efficacité des processus de gestion des risques de FirstBank. L'objectif principal de la deuxième ligne de défense est de superviser l'exécution des contrôles de la première ligne.

La deuxième ligne de défense est chargée de surveiller les contrôles internes qui ont été conçus avec les principaux objectifs suivants :

- Établir des politiques et des processus de gestion des risques ;

- Relier stratégiquement les contrôles des risques à l'échelle de l'entreprise ;

- Fournir des conseils et une coordination entre tous les participants au suivi (divisions de gestion des risques, de conformité et juridiques) ;

- Identifier les tendances de l'entreprise, les synergies et les opportunités de changement ;

- Initier le changement, intégrer et rendre opérationnels les nouveaux processus de suivi ; et

- Surveillance des principaux risques.

1.1.3. Troisième ligne de défense – Assurance des risques

La tolérance au risque et l'appétit tels que définis par FirstBank impliquent la mesure dans laquelle les risques devraient être acceptables pour elle dans le cadre de ses stratégies commerciales. Le processus d'appétit pour le risque vise à équilibrer les aspects positifs (amélioration considérable des rendements) et négatifs (pertes importantes) de la prise de risque.

FirstBank accepte un risque modéré dans chaque activité qu'elle entreprend pour atteindre ces objectifs stratégiques

en déclarant sa volonté d'accepter des risques modérés liés à chaque facteur de valeur clé. » Les détails sur l'appétit pour le risque sont documentés dans le cadre d'appétit pour le risque de la Banque.

L'appétit pour le risque contient des mesures et des méthodes de risque qui constituent la base des décisions commerciales. Il fixe les limites qui forment un lien dynamique entre la stratégie, la définition des objectifs et la gestion des risques. La politique fournit des conseils à la direction sur les

initiatives de développement commercial, permettant de prendre des mesures préventives avant que les limites ne soient dépassées.

Chaque année, l'appétit pour le risque de la Banque est examiné par la Direction des Risques et approuvé par le Comité de Gestion, le Comité de Crédit, le Comité des Actifs et Passifs. Ensuite, il est soumis à l'approbation définitive du Conseil d'Administration pour refléter la situation actualisée du marché ou les exigences réglementaires en cas de nouvelle réglementation.

Le cadre d'appétit pour le risque de FirstBank est basé sur les principes suivants :

- i. Simplicité : les limites d'appétit et les ratios sont facilement calculés au niveau de la banque et des unités commerciales.
- ii. Conformité : les limites et les ratios d'appétit sont choisis parmi les ratios de risque et de performance présentant un intérêt pour les régulateurs et les actionnaires ; et
- iii. Communication - nos limites et ratios d'appétit doivent être faciles à communiquer

De plus, en fixant les limites et les ratios de risque, la Banque s'assure qu'ils sont :

- Fixés à un niveau permettant de limiter la prise de risque imprudente dans le cadre de notre appétit pour le risque,
- Comparables à des pairs opérant un modèle commercial et un environnement réglementaire similaires,
- Sur la base d'estimations de leurs impacts sur les intérêts des parties prenantes,
- Établis pour la Banque et doivent être répercutés sur toutes les unités commerciales stratégiques et ensuite jusqu'à la contrepartie, le secteur, le pays/la région, le type de garantie, le produit, etc. ; et
- Généralement exprimés par rapport à la taille totale du portefeuille, aux bénéfices, au capital, à la liquidité, à la volatilité ou à leurs mesures pertinentes.

La gestion des risques d'entreprise permet à l'organisation de gérer de manière pragmatique l'incertitude et les risques et opportunités associés, améliorant ainsi la valeur et la rentabilité de la marque. La gestion des risques d'entreprise aide à identifier et à sélectionner parmi les réponses alternatives aux risques : évitement, réduction, transfert et acceptation des risques. Cela permet de garantir l'efficacité des rapports et le respect des lois et réglementations et d'éviter toute atteinte à la réputation de FirstBank et les conséquences qui en découlent.

1.2. Sources, Niveaux d'exposition et contrôle des risques

Les principales sources de risques pour FirstBank DRC sont le crédit, le pays, le marché, la liquidité, le capital, la réputation, la stratégie, l'exploitation, la conformité, la criminalité financière, le droit, les personnes, l'information et la cyber sécurité, la technologie, les fournisseurs, les finances et la fiscalité.

Dans le cadre de l'évaluation des risques, FirstBank indiquerait le niveau de confiance qu'elle accorde aux estimations et aux hypothèses formulées concernant les niveaux de risques dans l'évaluation et l'analyse des risques. L'activité d'évaluation des risques implique différentes méthodes de classification des risques afin d'évaluer la possibilité de leur survenance et l'étendue des dommages que leur incidence pourrait causer. Les activités impliquées comprennent l'établissement de moyens de mesurer le risque (évaluation du risque) et le classement des risques en fonction du résultat de cette mesure (priorisation des risques).

Le processus d'évaluation est exécuté en tenant compte des données historiques pertinentes à l'appui des calculs et des hypothèses d'évaluation, des mesures de performance commerciale passées et des budgets à lire dans le contexte des plans actuels et futurs et des méthodologies prescrites pour l'évaluation par la Banque.

Les étapes suivantes sont entreprises dans le processus d'identification et d'évaluation des risques importants (MRIA) :

- (i) Identifier les sources des risques en examinant les produits, services, domaines d'activité et activités qui pourraient générer des expositions à des risques au sein de la Banque.
- (ii) Examiner les données disponibles des unités

commerciales stratégiques, des fonctions de gestion des risques et d'audit interne pour faciliter le processus MRIA.

Voici les données clés prises en compte pour remplir l'ARIM :

- a. Données de perte disponibles, par ex. cas de fraude, appels d'exceptions, etc.
- b. États financiers audités
- c. Rapports de gestion des risques
- d. Rapport de gestion des liquidités
- e. Dossier des litiges contre la Banque
- F. Rapports des examinateurs
- g. Rapports de planification stratégique
- h. Rapports sur le budget national et les perspectives économiques nationales.

(iii) Effectuer une évaluation du risque en examinant la documentation existante, le cas échéant, en discutant avec les propriétaires du risque et en appliquant le jugement d'un expert.

(iii) Utiliser la matrice de notation des risques existante de la Banque pour mesurer la probabilité d'occurrence et l'ampleur de l'impact des risques afin de déterminer les notations des risques inhérents et résiduels.

(iv) Examiner les contrôles conçus pour atténuer les risques et déterminer le risque résiduel.

(v) Quantifier les risques non qualitatifs en examinant les indicateurs financiers pertinents. Dans les cas où aucune mesure financière n'est disponible, le jugement expert des propriétaires du risque est utilisé pour mesurer l'exposition au risque financier. Voici quelques-uns des indicateurs financiers utilisés pour quantifier l'exposition au risque :

- a. Des gains en danger.

- b. Actifs qui pourraient être dépréciés.
- c. Nombre d'amendes potentielles.
- d. Données historiques sur les pertes.
- e. Données de perte externe.

Dans le cadre du contrôle de gestion des risques de FirstBank, la Banque envisage divers mécanismes de contrôle pour atténuer les risques identifiés et garantir le respect du cadre de gestion des risques. Les principaux éléments sont les suivants :

- (i) Responsabilités et responsabilités de gestion clairement définies, y compris la documentation pour les approbations, la fixation des limites, les délégations et les autorisations.
- (ii) Contrôles des activités et des procédures pour chaque division ou département (par exemple, séparation des tâches).
- (iii) Politiques pour documenter ces contrôles.
- (iv) Un système de contrôle du respect des contrôles.
- (v) Politiques et procédures pour traiter et résoudre les problèmes de non-conformité.
- (vi) Mécanismes garantissant que tout le personnel dispose d'objectifs de performance, d'expertise et de formation appropriés en ce qui concerne les risques pertinents.
- (vii) Vérification et rapprochement réguliers des transactions et des comptes ; et

(viii) Sécurité du personnel, des locaux, accès et utilisation des actifs et des dossiers de FirstBank (contrôles physiques et électroniques).

(ix) Le suivi consiste à vérifier le respect des stipulations de la politique de gestion des risques couvrant :

(x) Mise en place de l'appétit pour le risque – dimensions qualitatives et quantitatives

(xi) Identification de tous les risques importants pour garantir qu'aucun risque important ne passe inaperçu.

(xii) Mesure des risques conformément aux normes établies dans les politiques de risque respectives.

(xiii) Signalement des risques à différents niveaux.

(xiv) Le contrôle des risques implique le lancement de mesures correctives pour remédier aux écarts par rapport aux stipulations de la politique sur la base de la surveillance des risques.

Tous les contrôles possibles qui permettront de prévenir les pertes ou de réduire l'impact/la probabilité de survenance des pertes seront toujours mis en œuvre par la Banque dans le cadre de l'atténuation des risques identifiés. Des contrôles internes nouveaux/supplémentaires seront introduits pour atteindre l'objectif souhaité et devraient être approuvés par les comités de gestion des risques appropriés (MCC, ALCO, BRCC) de FirstBank.

L'audit interne et le contrôle interne examinent et garantissent périodiquement l'adéquation de la documentation des processus et effectuent des tests réguliers pour garantir l'efficacité des contrôles.

1.3. Tolérance et Appétit du Risque

La tolérance au risque et l'appétit tels que définis par FirstBank impliquent la mesure dans laquelle les risques devraient être acceptables pour elle dans le cadre de ses stratégies commerciales. Le processus d'appétit pour le risque vise à équilibrer les aspects positifs (amélioration considérable des rendements) et négatifs (pertes importantes) de la prise de risque.

FirstBank accepte un risque modéré dans chaque activité qu'elle entreprend pour atteindre ces objectifs stratégiques en déclarant sa volonté d'accepter des risques modérés liés à chaque facteur de valeur clé. » Les détails sur l'appétit pour le risque sont documentés dans le cadre d'appétit pour le risque de la Banque.

L'appétit pour le risque contient des mesures et des méthodes de risque qui constituent la base des décisions commerciales. Il fixe les limites qui forment un lien dynamique entre la stratégie, la définition des objectifs et la gestion des risques. La politique fournit des conseils à la direction sur les initiatives de développement commercial, permettant de prendre des mesures préventives avant que les limites ne soient dépassées.

Chaque année, l'appétit pour le risque de la Banque est examiné par la Direction des Risques et approuvé par le Comité de Gestion, le Comité de Crédit, le Comité des Actifs et Passifs. Ensuite, il est soumis à l'approbation définitive du Conseil d'Administration pour refléter la situation actualisée du marché ou les exigences réglementaires en cas de nouvelle réglementation.

Le cadre d'appétit pour le risque de FirstBank est basé sur les principes suivants :

- i. Simplicité : les limites d'appétit et les ratios sont facilement calculés au niveau de la banque et des unités commerciales.
- ii. Conformité : les limites et les ratios d'appétit sont choisis parmi les ratios de risque et de performance présentant un intérêt pour les régulateurs et les actionnaires ; et
- iii. Communication - nos limites et ratios d'appétit doivent être faciles à communiquer.

De plus, en fixant les limites et les ratios de risque, la Banque s'assure qu'ils sont :

- Fixés à un niveau permettant de limiter la prise de risque imprudente dans le cadre de notre appétit pour le risque,
- Comparables à des pairs opérant un modèle commercial et un environnement réglementaire similaires,
- Sur la base d'estimations de leurs impacts sur les intérêts des parties prenantes,
- Établis pour la Banque et doivent être répercutés sur toutes les unités commerciales stratégiques et ensuite

jusqu'à la contrepartie, le secteur, le pays/la région, le type de garantie, le produit, etc. ; et

- Généralement exprimés par rapport à la taille totale du portefeuille, aux bénéficiaires, au capital, à la liquidité, à la volatilité ou à leurs mesures pertinentes.
- La gestion des risques d'entreprise permet de l'organisation de gérer de manière pragmatique l'incertitude et les risques

et opportunités associés, améliorant ainsi la valeur et la rentabilité de la marque. La gestion des risques d'entreprise aide à identifier et à sélectionner parmi les réponses alternatives aux risques : évitement, réduction, transfert et acceptation des risques. Cela permet de garantir l'efficacité des rapports et le respect des lois et réglementations et d'éviter toute atteinte à la réputation de FirstBank et les conséquences qui en découlent.

1.4. Systèmes de surveillance des risques

1.4.1. Procédure de surveillance ou de contrôle des risques :

Le cycle de gestion des risques de la Banque définit les six étapes suivantes :

- Établissement du contexte
- Identification des risques ;
- Analyse de risque ;
- L'évaluation des risques ;
- Traitement des risques ;
- Examen et surveillance des risques.

Le processus d'identification des risques de la Banque est essentiel et figure en tête de l'approche de gestion des risques. L'identification, l'évaluation et la gestion des risques importants de la Banque se font à l'aide du cadre de gestion des risques d'entreprise (ERM) de la Banque. En effet, nous considérons la Gestion des Risques dans la perspective de la Risk Management Association (RMA) comme la gestion méthodique de tous les risques importants d'une institution. Un risque important est une menace/un risque potentiellement important pour le succès de l'entreprise. L'ensemble de ces risques importants est autrement appelé l'univers des risques de la Banque.

Il s'agit de l'ensemble des principaux risques auxquels la Banque est exposée dans le cadre de l'exercice de ses activités commerciales pour lesquels les méthodes (langage du risque, culture du risque, approche du portefeuille, capital et compromis risque-rendement) comprennent quatre processus de base : identifier, évaluer, gérer et atténuer les risques.

Cela implique de créer une culture du risque en attribuant la responsabilité du risque, en donnant l'exemple et en incitant.

Des outils, structures et processus appropriés sont consciemment mis en place pour gérer les risques. Les principaux sont les suivants : risque de crédit, risque pays, risque de marché, risque de liquidité, risque de capital, risque stratégique, risque opérationnel, risque de conformité, criminalité financière, juridique, personnes, propriété, opérations, technologie, information et cyberrisque, fournisseur, Financier et Fiscal.

Le cadre de risque opérationnel (OR) donne des orientations concernant les éléments suivants:

- o Gouvernance d'entreprise pour la gestion de la salle d'opération.
- o Le processus d'identification et de contrôle des risques :
- o La mise en œuvre et la gestion efficace de la partie

d'auto-évaluation des risques et des contrôles (RCSA) du cadre OR.

- o La conception, l'obtention de commentaires, l'approbation et la mise en œuvre d'indicateurs clés, de l'environnement commercial et des facteurs de contrôle interne.

- o Événements à risque clés.

- o Contrôles clés.

Pour une identification et un traitement solides et efficaces des risques, chaque direction de la Banque dispose d'un comité des risques appelé BORG (Business Operational Risk Group) qui se réunit mensuellement.

De plus, la Banque a mis en place les comités suivants :

- ALCO (Comité Actifs & Passifs) : Il gère les actifs et passifs de la Banque et se réunit deux fois par mois.

- MCC (Comité de Crédit) : Il examine les demandes de crédit et autres demandes liées au crédit conformément à la politique de crédit de la Banque. Le MCC tient ses réunions chaque semaine.

- BRCC (Comité en charge du Business, Risque et Conformité) : il examine les risques opérationnels de la Banque et les suit pour une résolution satisfaisante. Il tient des réunions mensuelles.

- Comité de pilotage informatique

Concernant l'évaluation, la Banque utilise les approches suivantes pour mener ses activités d'évaluation des risques :

- Atelier facilité – Un atelier facilité comprenant des personnes ayant un rôle important à jouer dans le processus de gestion des risques sera organisé.

- Entretiens - Des discussions pourraient avoir lieu avec les personnes clés pour obtenir leur avis sur les catégories de risques évaluées. Cette approche est souhaitable lorsqu'il est difficile de réunir tout le personnel important dans une séance d'atelier.

- Questionnaires – Des questionnaires structurés pourraient également être distribués au personnel.

1.4.2. Mécanismes atténuation des risques

FirstBank fait face à tous les risques identifiés grâce à des décisions de risque efficaces afin d'éviter une nouvelle escalade de la gravité/fréquence des pertes. Le choix de la décision relative au risque devrait essentiellement dépendre de l'efficacité de la mesure à réduire la probabilité et l'impact d'un risque donné ainsi que du coût et du temps impliqués dans la mise en œuvre de la mesure. La décision relative au risque comporte l'un des éléments suivants ou une combinaison qui aboutira à une mesure efficace.

La sélection de l'option la plus appropriée implique d'équilibrer les coûts de mise en œuvre de chaque option de traitement par rapport aux avantages qui en découlent. La décision en matière de risque prend en compte les valeurs et les perceptions des parties prenantes ainsi que les moyens les plus appropriés de les communiquer. La décision en matière de risque elle-même introduit de nouveaux risques qui doivent être identifiés, évalués, traités et surveillés.

1.4.2.2. Accepter le risque

La décision d'accepter un risque doit être basée sur la justification de l'analyse coûts-avantages dans laquelle le risque estimé (fréquence et gravité) pourrait être inférieur au coût de l'atténuation du risque. L'acceptation du risque résiduel doit avoir lieu au niveau du Comité de Gestion. La direction doit surveiller la gravité de ces risques chaque année et réviser sa décision en matière de risques en conséquence.

1.4.2.3. Transférer le risque

Le transfert de risque est un outil essentiel pour gérer l'exposition à des sources de risque non contrôlables. Le transfert de risque est un moyen d'échanger l'impact financier inconnu d'événements spécifiés à un tiers contre un coût financier connu. Les risques élevés qui ne peuvent être gérés par des contrôles internes pourraient être transférés principalement par les moyens suivants :

- Assurance
- Externalisation

L'appétit pour le risque de FirstBank RDC doit être pris en compte lors de la mise en œuvre du transfert de risque par le biais de l'assurance et de l'externalisation. La décision d'externaliser l'activité/le processus doit être conforme à la politique d'externalisation de FirstBank. Dans le cas où FirstBank souhaite ajuster ses exigences de capital réglementaire en raison de l'impact de l'assurance sur l'atténuation des risques ; la haute direction de la banque doit démontrer que la police d'assurance est suffisamment assimilable au capital pour fournir le coussin nécessaire.

De plus, l'établissement doit être en mesure de démontrer que le contrat serait utilisé en cas de situation de sinistre ; c'est-à-dire que la franchise ne peut pas être fixée à un niveau si élevé qu'aucune perte ne dépasserait jamais le seuil de franchise.

1.4.2.3. Eviter les risques

Dans le cas où l'analyse coût-bénéfice prouve que la marge bénéficiaire est inférieure au coût du risque compte tenu de tous les types de risques, FirstBank choisit d'éviter ces risques. Cependant, la décision d'interrompre l'activité ou même de ne pas l'introduire doit être approuvée par le

comité de gestion concerné (MANCO, MCC, ALCO, BRCC) en tenant également compte des objectifs stratégiques.

1.4.3. Grands risques et gestion des limites

L'approche de FirstBank DRC en matière de risques importants et de plafonds d'exposition globaux est définie en termes de marchés cibles et de critères d'acceptation des risques..

1.4.3.1. Directives du marché cible:

- (i) Industrie ou entreprise
- (ii) Localisation/géographie
- (iii) Taille de l'emprunteur/client
- (iv) Profil financier
- (v) Notation du risque
- (vi) Antécédents, expérience et profil de compétences de la direction

1.4.3.2. Lignes directrices sur les critères acceptation des risques:

- (i) Formes d'extension de crédit
- (ii) Prix ou retours
- (iii) Engagements et documentation
- (iv) Teneur
- (v) Sécurité

Les grands risques et la gestion des limites de la Banque concernent le recouvrement de crédits présentant des caractéristiques de risque communes, ou lorsque les évolutions économiques ou de marché ont un impact similaire sur un groupe de crédits, un secteur, un débiteur, une région, un pays ou une garantie. Elle se définit également par l'agrégation des crédits en partageant d'autres dimensions telles que : la dépendance à l'égard de variables économiques (par exemple les prix du pétrole, les niveaux des taux d'intérêt, le taux de dépenses des consommateurs) ; ou en termes d'une dimension particulièrement importante pour une entreprise particulière.

Pour FirstBank DRC, les risques importants et la concentration des risques ne se limitent pas au regroupement des expositions sur un emprunteur, des parties liées et/ou des filiales.

La Banque dispose d'une politique d'appétit pour le risque de crédit/d'un plan de portefeuille définissant le seuil de risque, sujet à un examen annuel et aux modifications nécessaires par le conseil d'administration sur recommandation du comité de gestion du crédit.

1.4.3.3. Tests de résistance

Les tests de résistance de FirstBank DRC sont une technique de gestion des risques utilisée pour évaluer les effets potentiels d'un événement spécifique et/ou d'un mouvement d'un ensemble de variables sur la situation financière de l'institution. Elle s'appuie sur des événements exceptionnels mais plausibles. Il s'agit d'évaluer l'impact de changements simultanés de facteurs de risque importants sur les bénéfices et le capital de la Banque.

Les méthodes actuelles de mesure des risques estiment les risques uniquement dans des conditions normales. Le capital ainsi calculé ne reflète que les pertes inattendues captées dans des conditions normales. Afin de maintenir un capital

adéquat pour tout type d'éventualité, la Banque soumet le portefeuille/les positions à des conditions extrêmes mais plausibles et calcule le capital pour de tels scénarios.

1.4.3.3.1. Objectifs des tests de résistance

- Fournir un moyen d'estimer les expositions de FirstBank DRC SA dans des conditions de tension et lui permettre de développer ou de choisir des stratégies appropriées pour atténuer ces risques (par exemple, restructuration des positions et élaboration de plans d'urgence appropriés) ;
- Améliorer la compréhension par FirstBank DRC SA de son profil de risque et faciliter le suivi des changements de ce profil au fil du temps ;
- Permettre au Conseil d'administration et à la haute direction de déterminer si les expositions de la Banque correspondent à son appétit pour le risque ;
- Compléter l'utilisation de mesures statistiques du risque (par exemple, des modèles de valeur en risque) qui reposent principalement sur des données et des hypothèses historiques.
- Évaluer la capacité de la Banque à résister aux situations de crise en termes de solvabilité, de rentabilité et d'adéquation des fonds propres.

Les techniques de tests de résistance sont principalement classées en fonction du nombre de facteurs de risque stressés ;

(i) Tests de sensibilité – ces tests mesurent l'impact d'un facteur de risque sur la position/le portefeuille.

(ii) Analyse de scénario – Ceci mesure l'impact de la variation de la valeur de la position/du portefeuille en raison de la modification de plusieurs facteurs de risque. L'analyse des scénarios peut être davantage basée sur les types de

scénarios sélectionnés, à savoir ;

- (iii) Scénario de stress simple ;
- (iv) Scénarios basés sur des observations historiques ;
- (v) Scénarios standardisés ;
- (vi) Scénarios spécifiques au portefeuille

Ces stress tests ont toujours deux effets sur la situation du capital de la Banque. Premièrement, cela réduit les actifs pondérés en fonction des risques (RWA) et donc les exigences de fonds propres des piliers I et II. Deuxièmement, cela diminue les profits et donc la disponibilité du capital. Ces deux effets agissent dans des directions opposées sur l'adéquation du capital. Étant donné que les prêts constituent une part importante des actifs pondérés en fonction du risque de crédit, nous pouvons supposer que la baisse des niveaux de prêts entraîne une baisse équivalente des exigences de fonds propres du premier pilier pour risque de crédit. Étant donné que le pilier II est calculé en pourcentage du pilier I, il affichera des niveaux proportionnellement inférieurs.

Les revenus d'intérêts diminueront également, ce qui entraînera une réduction des bénéfices non distribués, mais la baisse sera légèrement amortie par une réduction des exigences de capital du premier pilier pour risque opérationnel puisque l'approche standard pour calculer l'exigence de capital pour risque opérationnel est fonction du revenu brut de l'entreprise. Banque. La diminution du revenu net d'intérêts (NII) se traduira également par une réduction des charges fiscales pour la Banque.

Les tests présentés dans le tableau ci-dessous ont été conçus pour se concentrer sur les effets possibles de diverses conditions commerciales, de marché et économiques sur les bénéfices et les exigences de capital de la Banque et ont été menés selon trois scénarios : faible, moyen et élevé, qui concernent la probabilité d'occurrence, niveau de risque et importance de l'impact associé, si nécessaire.

| S/N | Test | Low | Medium | High | Comments |
|-----|---------------------------------------|-----|--------|------|---|
| 1 | Une croissance lente de l'activité | ✓ | ✓ | ✓ | Le test a été réalisé dans les 3 catégories, car une croissance lente du volume d'affaires prévu peut se produire à des degrés divers au cours de l'horizon de planification. |
| 2 | Augmentation des prêts douteux | ✓ | ✓ | ✓ | S'applique aux trois catégories, car l'augmentation des charges pour dépréciation des prêts peut se cristalliser à des degrés divers au cours de l'horizon de planification. |
| 3 | Érosion des marges d'intérêt | ✓ | ✓ | ✓ | S'applique aux trois catégories, car l'érosion de la marge d'intérêt peut se produire à des degrés divers. |
| 4 | Attrition des frais | ✓ | ✓ | ✓ | S'applique aux trois catégories, car l'érosion de la marge d'intérêt peut se produire à des degrés divers. |
| 5 | Augmentation des coûts d'exploitation | ✓ | ✓ | ✓ | La sous-estimation des coûts de fonctionnement de la Banque dans l'horizon de planification a été testée à différents niveaux dans les 3 catégories. |
| 6 | Manque de liquidité | ✓ | ✓ | ✓ | La distorsion de la position de liquidité de la Banque, à des degrés divers, a été testée dans les 3 catégories. |
| 7 | Ralentissement macroéconomique | | | ✓ | Les hypothèses de ce test, qui est une combinaison des 3 tests précédents (1, 2 et 5), ont été évaluées uniquement dans le cas élevé, compte tenu de la probabilité d'occurrence et des effets indésirables associés. conditions. |

Les tests de résistance du marché et de liquidité de FirstBank DRC SA visent à renforcer la capacité de la Banque à survivre aux risques mineurs (risques inattendus) associés aux risques de marché et de liquidité et à soutenir l'évaluation de la vulnérabilité de la Banque à des conditions de marché extrêmes mais plausibles.

Le guide des tests de résistance sert de base à des tests de résistance efficaces sur le marché et la liquidité, tandis que les résultats obtenus lors des tests de résistance sur la liquidité constituent la base de l'élaboration d'un plan de financement d'urgence (CFP).

Le guide des tests de résistance adopte les meilleures pratiques internationales et s'inspire en substance du document de Bâle sur les « principes de tests de résistance de liquidité solides » et des documents de travail du FMI sur des tests de résistance efficaces, en gardant à l'esprit les défis liés à la mise en œuvre de ces pratiques mondiales en RDC. Le guide prend également en compte les différences entre les environnements bancaires et les structures socio-économiques, en notant les événements locaux probables qui pourraient affecter les pratiques de gestion des risques de marché et de liquidité.

Le risque de liquidité fait référence au risque de FirstBank DRC SA de perdre des bénéfices et du capital en raison de son incapacité à honorer ses obligations en temps opportun lorsqu'elles arrivent à échéance sans encourir de coûts importants. Le risque de liquidité est classé en deux types de risques :

- Le risque de liquidité de financement apparaît lorsque la Banque ne peut remplir ses obligations en raison d'une incapacité à obtenir de nouveaux financements.
- Le risque de liquidité du marché apparaît lorsque la Banque est incapable de vendre ou de réaliser des actifs spécifiques sans pertes de prix significatives.

1.4.3.3.2. Approche de FirstBank DRC SA en matière de tests de résistance

Le Département de gestion des risques de marché et de liquidité (MLRMD) examine au moins une fois par trimestre ou en fonction des besoins les résultats des tests de résistance de la Banque, y compris les mesures à prendre en réponse aux résultats générés, et en discute lors d'une session ALCO. L'ALCO peut également demander à MLRMD d'effectuer des tests de résistance supplémentaires sur les positions où le risque est considéré comme important.

1.4.3.3.2.3. Etapes clés des tests de résistance aux risques de marché

Le MLRMD doit suivre les étapes ci-dessous lors des tests de résistance périodiques sur le risque de marché ;

- a. Examiner la nature des portefeuilles de négociation du Trésor ainsi que l'environnement externe dans lequel il opère en vue d'établir une liste de facteurs de risque majeurs qui devraient être testés dans des scénarios de stress ;
- b. Concevoir les stress tests appropriés aux portefeuilles de trading, y compris la spécification des événements et scénarios de stress probables ;
- c. Documenter les hypothèses qui sous-tendent les tests de résistance et la manière dont elles sont dérivées (par exemple, les hypothèses sur les mouvements des taux d'intérêt) ;

d. Déterminer les procédures de stress tests (par exemple la fréquence des stress tests et la désignation des responsabilités) ;

e. Réaliser les tests de résistance trimestriellement ou chaque fois que surviennent des événements importants tels que des changements importants dans le marché, la stratégie de la Banque ou la composition du portefeuille de la Banque ;

f. Les résultats des tests de résistance seront analysés pour identifier les vulnérabilités et les risques potentiels.

g. Signaler les résultats des tests de résistance à l'ALCO ;

h. Déterminer les mesures correctives appropriées à prendre pour faire face aux risques potentiels identifiés lors des tests de résistance ;

i. Fournir au Conseil d'administration, le cas échéant, un rapport de synthèse sur les résultats des tests de résistance et les mesures correctives prises, le cas échéant ; et

j. Réévaluer semestriellement la pertinence des stress tests, y compris la validité des hypothèses utilisées, à la lumière de l'évolution des caractéristiques du portefeuille ou de l'environnement externe.

Etapes clés des tests de résistance sur le risque de liquidité

Le MLRMD doit suivre les étapes énumérées ci-dessous lors de tests périodiques de résistance au risque de liquidité ;

- a. Identifier les facteurs ou événements qui déclenchent une tension de liquidité
- b. Articuler les hypothèses de stress
- c. Définir les paramètres de flux de trésorerie accélérés applicables pendant le stress
- d. Tester et répondre aux exigences de liquidité de stress

1.4.3.3.2.3. Autres facteurs à considérer :

Une attention particulière doit être portée aux points suivants ;

- a. La complexité et le niveau de risques des activités de trésorerie ;
- b. Le caractère approprié des hypothèses utilisées dans les stress tests ;
- c. La capacité du capital et des bénéfices de la Banque à absorber les pertes potentielles dans des situations de tensions ;
- d. L'adéquation des politiques de gestion des risques de marché et des procédures de tests de résistance ;
- e. Le caractère approprié du niveau d'exposition au risque de la Banque par rapport à ses objectifs déclarés et à sa tolérance au risque ;
- f. L'adéquation des plans d'urgence de la Banque

quant aux mesures à prendre en cas de survenance d'un scénario de crise particulier ;

g. Le niveau de surveillance exercé par le Comité des Risques du Conseil d'Administration sur la procédure de stress tests et les résultats générés ; et

h. L'adéquation de l'examen et de l'audit interne de la Banque de ses procédures de tests de résistance

1.4.3.3.3. Examen de Surveillance

i. La supervision des pratiques de tests de résistance au sein de la Banque est une tâche primordiale de l'ALCO.

ii. Une revue annuelle d'audit interne du processus de stress tests sera réalisée par la Direction de l'Audit Interne. L'auditeur interne est censé vérifier :

- La conformité du MLRMD aux divers examens et mises à jour réguliers, comme l'exigent les lignes directrices sur les tests de résistance ;

- Utilisation de méthodologies efficaces et appropriées par MLRMD lors de l'évaluation des expositions aux risques de marché et de liquidité de la Banque via des techniques de tests de résistance ; et

- Respect strict de la documentation requise et de la divulgation des tests de résistance.

1.4.3.3.4. Hypothèses générales de stress de liquidité

Les lignes directrices en matière de stress de liquidité ont été élaborées sur la base des hypothèses ci-dessous ; des changements importants dans ces hypothèses nécessitent une modification de cette ligne directrice en partie ou en totalité.

i. La gestion générale de la liquidité du marché est

1.5. Plan de continuité des activités

Cette politique de gestion de la continuité des activités s'appuie sur les normes définies dans la norme ISO22301 : 2019. Chaque partie du système a été préparée pour répondre à la fois à cette norme et aux normes reconnues en matière de gouvernance d'entreprise. Même si la portée du système de gestion de la continuité des activités (BCMS) englobera à terme l'ensemble de l'organisation, cela se déroulera par phases sur une période donnée.

La gestion de la continuité des activités est un processus de gestion holistique qui identifie les menaces potentielles pouvant avoir un impact sur l'organisation. Il fournit un cadre pour renforcer la résilience et la capacité d'une réponse efficace qui protège les intérêts de l'organisation et de ses parties prenantes en cas de catastrophe ou de problème de continuité des activités.

L'objectif du plan de continuité des activités et de gestion des incidents est de préparer les employés de FirstBank DRC et ses fournisseurs critiques en cas de pannes de service prolongées causées par des facteurs indépendants de notre volonté (par exemple, catastrophes naturelles, événements d'origine humaine) et de restaurer les services à la plus large mesure possible dans un délai minimum.

Tous les employés de FirstBank DRC doivent mettre en

œuvre des mesures préventives autant que possible pour minimiser les pannes opérationnelles et se rétablir le plus rapidement possible en cas de panne.

ii. FirstBank DRC SA doit être traitée comme une institution financière d'importance systématique (SIFI), conformément aux critères recommandés par le FMI pour la classification des SIFI, qui incluent la taille, l'interconnexion et le manque de substituabilité. Nous avons pris en compte la part de marché de la Banque, l'ampleur des investissements nets positifs sur le marché interbancaire et son rôle dans l'économie générale pour que cette hypothèse soit vérifiée.

iii. À l'instar de sa structure actuelle, la Banque continuera d'adopter un modèle bancaire à faible coût dominé par la clientèle de détail. Un changement de modèle nécessitera une révision exhaustive de cette politique.

iv. Les marchés financiers sont ouverts aux affaires et opérationnels.

v. Les tests de résistance de la Banque seront effectués sur une période de 30 et 90 jours calendaires sur la base des flux de trésorerie cumulés. La survie de la Banque est particulièrement critique dans les premiers jours d'une crise de liquidité. Les 30 et 90 jours calendaires prennent également en compte les structures de communication internes nécessaires pour transmettre les informations nécessaires aux parties prenantes, en particulier aux clients (clients de détail diversifiés), avant que le stress ne soit réduit et que les affaires ne reviennent à leur statut habituel.

vi. L'avènement des services bancaires électroniques et l'accès aux espèces pendant les jours non ouvrables (via des distributeurs automatiques de billets et d'autres moyens de paiement) encouragent la Banque à inclure ces jours dans l'horizon temporel à prendre en compte pour les tests de résistance de liquidité.

œuvre des mesures préventives autant que possible pour minimiser les pannes opérationnelles et se rétablir le plus rapidement possible en cas de panne.

Le plan identifie les vulnérabilités et recommande les mesures nécessaires pour éviter des interruptions de service prolongées. Il s'agit d'un plan qui englobe tous les processus critiques et relations contractuelles de FirstBank DRC.

Le système de gestion de la continuité des activités a les objectifs suivants :

- Assurer la continuité du service en cas d'interruption des activités, en garantissant que les services clés reprennent dans les délais convenus (niveau de risque acceptable), comme documenté dans le plan de continuité des activités.

- Veiller à ce que les exigences légales et réglementaires et les obligations contractuelles soient prises en compte dans la mise en œuvre du système de gestion de la continuité des activités (BCMS).

- Gérer efficacement tout incident susceptible de provoquer une perturbation des activités et garantir que les intérêts de toutes les parties prenantes (régulateurs,

fournisseurs, médias, services de transport, employés, clients, actionnaires, communauté d'investisseurs, services d'urgence, etc.) sont respectés.

Le BCM analyse toutes les fonctions de FirstBank – cela a été fondamental pour développer une approche de continuité des activités basée sur les risques. L'approche se concentre sur la capacité de FirstBank à continuer à exploiter les processus critiques et à remplir ses obligations statutaires et légales envers les parties prenantes en cas d'incident.

L'analyse a pris en compte deux scénarios d'incidents différents :

Type A' – nécessité de déménager l'entreprise en raison d'un incident (par exemple, catastrophe naturelle, etc.) affectant un bâtiment critique (par exemple, siège social).

Type B' – Incident affectant une partie d'un bâtiment critique (par exemple, incendie dans le centre de données).

Dans le cas d'un scénario de type A, nous déménagerions

vers notre site de récupération et continuerions nos opérations à partir de là. Cependant, il existe également un CENTRE DE COMMANDEMENT DES INCIDENTS dans la salle informatique au 4e étage du siège social. Il peut accueillir jusqu'à 12 personnes et permettrait au personnel de travailler ensemble dans une zone définie pour faciliter la réponse à un (incident de type B).

Les cartes du personnel de la Banque sont classées en 3 groupes en fonction de la manière de réagir une fois le plan de continuité des activités activé :

- Vert : le personnel peut rester chez lui en cas d'activation de BCM.
- Ambre : le personnel doit être en attente.
- Rouge : personnel chargé de gérer le PCA lorsqu'il est activé.

Les exercices et tests BCP dans FirstBank doivent être effectués comme suit :

| Test | Fréquence |
|--|---------------|
| Exercice d'incendie/d'évacuation | Semestrielle |
| Vérification documentaire du PCA | Trimestrielle |
| Test de l'arbre d'appels départemental et examen du document PCA | Trimestrielle |
| Test de zone de récupération de travail | Semestrielle |

1.5.1. Processus de Gestion des Risques

La cellule de gestion de crise de la Banque est bien implantée.

Les rôles et responsabilités de chaque membre sont clairement définis, et la communication circule auprès des participants lors de la préparation des exercices de crise ou en cas de mobilisation et de déclenchement de la cellule de crise.

Des impacts majeurs sur le fonctionnement normal de la Banque ont un impact négatif sur la continuité de ses activités. Le Directeur du Département Risques Opérationnels joue le rôle de « Coordinateur BCM ».

La structure de réponse aux incidents est hiérarchisée comme suit:

1. Equipe Or (Stratégique)
Equipe de gestion des incidents 
2. Equipe Argent (tactique)
Equipe de gestion de la continuité des activités 
3. Equipe Bronze (Opérationnelle) 
 - a. Equipe de reprise après sinistre informatique
 - b. Equipes départementales de rétablissement

- c. Equipe d'évaluation des dommages
- d. Equipe de communication

Le système de gestion de crise est activé dès la survenance d'un événement inattendu et avec ses conséquences.

FirstBank DRC garantit les éléments suivants dans le renforcement de la résilience opérationnelle des données de la Banque

- Élaborer une stratégie de résilience opérationnelle approuvée par le conseil d'administration pour façonner la stratégie future de l'organisation.
- Établir des niveaux de tolérance de résilience opérationnelle et d'appétit pour le risque.
- Mener une évaluation de maturité sur la manière dont la résilience opérationnelle est intégrée aux opérations commerciales.
- Identifier les lacunes de contrôle et les points de défaillance et élaborer des plans de remédiation.
- Effectuer une analyse d'impact sur l'entreprise (BIA) pour déterminer les activités/services commerciaux critiques, les dépendances, les interdépendances, les objectifs de temps de récupération (RTO), la panne maximale

acceptable (MAO), etc.

- Effectuer régulièrement des tests de résilience opérationnelle améliorés.

- Développer les compétences et capacités de résilience opérationnelle dans les programmes de développement de la gestion.

1.5.2. Plan de Reprise des Activités

Deux fois par an, la Banque réalise des tests de basculement basés sur le calendrier informatique afin d'assurer et de vérifier la continuité du système de la Banque. Un comité de continuité d'activité est responsable de la mise en œuvre et du maintien opérationnel des plans et des tests.

La mise en place d'un plan de relance facilite le retour à la normale après une crise ou un événement perturbateur majeur. La stratégie de rétablissement est adaptée à la nature de la catastrophe. Elle peut être directe avec un retour à l'état initial dès l'annonce de la sortie de crise par le président de la cellule de crise, ou progressive avec un retour séquentiel en fonction du type d'activités déployées

pendant la période de crise.

Le processus de reprise d'activité s'articule autour des points suivants:

1. Objectif de valorisation des activités :
2. Organisation et mobilisation des ressources :
3. Définition des activités, des personnes de contact, des responsabilités et des attributions :
4. Sauvegarde des informations critiques :

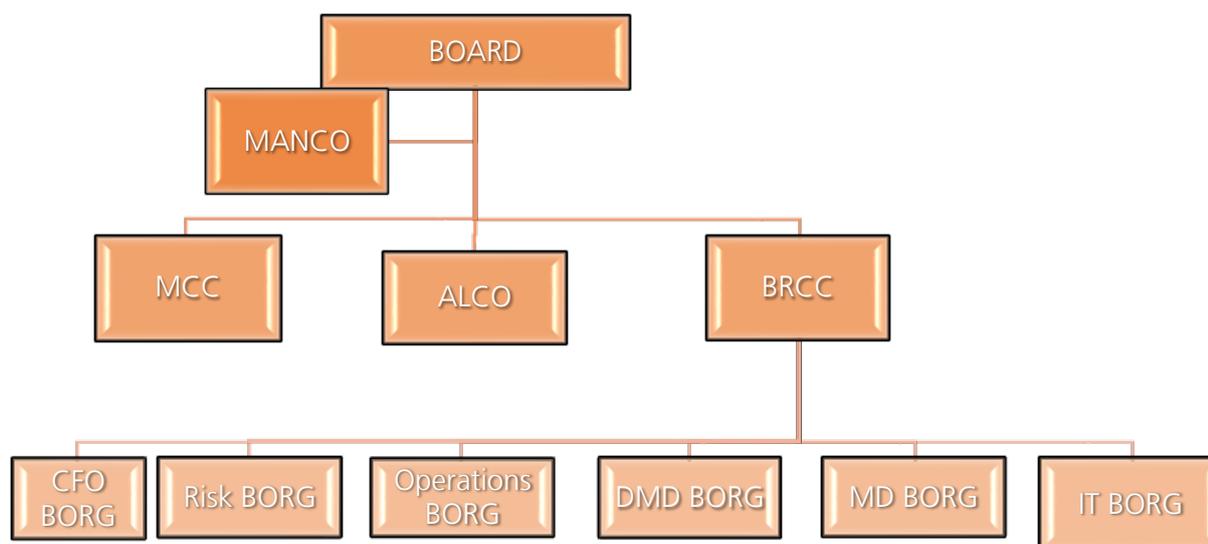
1.5.3. Gestion des risques opérationnels

FirstBank adopte la définition du risque opérationnel de l'Accord de Bâle II ; c'est-à-dire « le risque de perte résultant de processus, de personnes et de systèmes internes inadéquats ou défaillants ou d'événements externes ». Cette définition inclut le risque juridique mais exclut le risque stratégique et de réputation.

L'approche de FirstBank en matière de gestion des risques repose sur des processus de gouvernance bien établis. Elle repose à la fois sur la responsabilité individuelle et sur

une surveillance collective, soutenues par une remontée d'information et un reporting complets. Cette approche équilibre une surveillance étroite de l'entreprise au niveau de la Banque – qui commence par une participation proactive du Directeur général et de l'équipe de direction de la Banque à toutes les questions de risque – avec des structures indépendantes de gestion des risques au sein de la Banque et des BU et SBU concernées.

Structure du risque opérationnel de la FIRSTBANK



Chez FirstBank DRC, chaque département est responsable des risques opérationnels. Il existe un UORM (Unit Operational Risk Manager) dédié au département concerné. Il prépare les KRI et les CRSA. Et tous les autres rapports concernant le risque opérationnel. L'UORM rapporte au BORM (Business Operational Risk Manager) de la direction qui gère le BORG (Business Operational Risk Group).

La stratégie de gestion des risques de FirstBank continue de stimuler la culture de propriété des risques et l'intégration de pratiques saines de gestion des risques dans l'ensemble de la Banque, telles que :

- Utilisation d'outils de gestion des risques

1.5.3.1. Gestion du risque de crédit

Le manuel de politique de crédit de FirstBank RDC est le principal document de référence pour la création et la gestion des expositions au risque de crédit dans FirstBank RDC. Le manuel décrit le cadre général des politiques et procédures de gestion du risque de crédit au sein de la Banque et intègre des dispositions relatives au marketing, à l'analyse des risques, à l'approbation, à l'administration, au suivi et au reporting des expositions aux risques. Le Manuel de Politique de Crédit est conçu pour :

- (i) Standardiser les politiques de crédit de la Banque.
- (ii) Donner aux employés des orientations claires et cohérentes pour la création d'expositions au risque de crédit et pour tous les actifs créant des unités commerciales.
- (iii) Fournir un guide et un cadre complets pour la création et la gestion des actifs à risque.
- (iv) Assurer une identification rapide des crédits problématiques et une gestion prudente de la baisse de la qualité du crédit.
- (v) Décrire les exigences en matière d'administration et de déclaration des expositions individuelles et du

opérationnels tels que KRI et CRSA par diverses parties prenantes.

- Résolution des problèmes soulevés lors des réunions du BRCC (fermeture rapide des exceptions ouvertes).
- Gestion du retournement de revenus.
- Gestion des temps d'arrêt du système.
- Amélioration de la sensibilisation aux risques opérationnels et formations destinées aux diverses parties prenantes de l'entreprise.

portefeuille global d'actifs à risque ; et

- (vi) Fournir un cadre pour le maintien continu des politiques et processus de gestion des risques de la Banque.

Il est prévu que les politiques de gestion du risque de crédit soient revues de manière continue pour garantir que l'approche globale de création et de gestion des actifs à risque reste pertinente et adaptée aux changements de l'environnement et aux stratégies d'entreprise et des unités opérationnelles de la Banque.

Les politiques de gestion du risque de crédit de FirstBank DRC existent pour soutenir les stratégies commerciales et pour garantir la réalisation des buts d'entreprise et des objectifs commerciaux globaux de la Banque. Les objectifs commerciaux de la Banque sont implicites : la réactivité aux exigences des clients et la satisfaction optimale des clients tout en maintenant un portefeuille d'actifs à risque solide. Les politiques de gestion du risque de crédit jouent un rôle essentiel en garantissant le maintien d'un équilibre prudent entre risque et récompense. Les politiques de gestion du risque de crédit de FirstBank RDC comprennent les éléments suivants :

| | |
|-------------------|---|
| Stratégies | : Articulation claire des critères de gestion pour la prise de décision afin de fournir des lignes directrices pour un comportement approprié. |
| Normes | : Critères de performance et résultats et résultats attendus par rapport auxquels les actions, décisions et résultats obtenus seront comparés pour vérifier leur conformité aux politiques et objectifs articulés.. |
| Procédures | : Description des activités et tâches spécifiques en matière de création et de gestion d'actifs à risque. |

La philosophie du risque de la Banque, partagée par le Conseil d'administration et les membres de la haute direction et transmise à tous les employés, est un guide pour décider du type de crédit à financer et du type de client avec lequel traiter, en fonction non seulement de l'appétit pour le risque de la Banque et son rendement, mais aussi ses valeurs d'entreprise, son point de vue éthique et la réputation qu'elle recherche dans l'industrie.

La Banque doit:

- (i) Gérer délibérément son portefeuille d'actifs à risque pour garantir que le risque de concentration excessive dans un secteur, un secteur ou un débiteur soit minimisé, ainsi que garantir la flexibilité et la liquidité du portefeuille.
- (ii) Veiller à ce que l'exposition à tout secteur ou client soit déterminée par les directives réglementaires, les politiques internes clairement définies, la capacité de service de la dette et les directives de gestion du bilan.
- (iii) Accorder du crédit uniquement à des clients appropriés et bien identifiés et jamais en cas de doute quant à leurs normes et antécédents éthiques.
- (iv) N'accordez jamais de crédit lorsque la source du remboursement est inconnue ou spéculative, et lorsque l'objet du prêt est inconnu.
- (v) Ne prenez jamais de risque de crédit lorsque la capacité du client à respecter ses obligations repose sur la prévision des événements la plus optimiste. Les considérations de risque auront toujours la priorité sur les

considérations commerciales et de profit.

- (vi) Veiller à ce que la principale source de remboursement de tous les crédits provienne d'un flux de trésorerie identifiable provenant des opérations commerciales normales de la contrepartie ou d'autres arrangements financiers. La réalisation de la sécurité restera une option de repli.
- (vii) Adopter un modèle de tarification qui reflète les variations du profil de risque des différents crédits afin de garantir que les risques plus élevés sont compensés par des rendements plus élevés.
- (viii) Veiller à ce que les produits destinés à être vendus sur le marché de détail soient soutenus par des programmes de produits approuvés.
- (ix) Éviter toutes les situations de conflit d'intérêts et signaler tous les crédits liés aux initiés aux organismes appropriés.
- (x) S'assurer qu'il y a des conséquences en cas de non-respect des politiques de crédit

Le cadre de gestion intégrée des risques de FirstBank DRC est composé de cinq modules distincts pour la création proactive et la gestion délibérée des expositions aux risques au sein de la Banque. Chaque module représente un élément essentiel du cadre de gestion des risques de FirstBank DRC pour créer et maintenir un environnement de risque approprié au sein de la Banque afin de maximiser le rendement des actifs à risque avec une perte minimale.



CLASSIFICATION ET PROVISIONNEMENT DES RISQUES DE CRÉDIT

Lors de la classification et du provisionnement des expositions de crédit, la Banque applique au moins les règles prévues à l'Instruction 16, modification 3 du BCC. Chaque exposition de crédit est soigneusement classée puis provisionnée conformément aux directives prudentielles réglementaires.

Les taux de classement et de provisionnement en application en référence aux Instructions de la Banque Centrale du Congo sont les suivants:

| CATEGORIE | JOURS DE RETARD | TAUX DE PROVISION |
|--------------|-----------------------|-------------------|
| PERFORMANT | 0 | 1% |
| A SURVEILLER | Moins de 90 jours | 3% |
| SOUS-NORME | Entre 90 et 180 jours | 20% |
| DOUTEUX | Plus de 180 jours | 50% |
| PERTE | Plus de 365 jours | 100% |

Pour le classement selon IFRS 9 et la charge de dépréciation, la Banque applique la méthodologie des pertes de crédit attendues de la Banque qui couvre les éléments suivants.

- (i) Évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit/critères de transfert
- (ii) Estimation des données clés du modèle telles que la probabilité de défaut (PD), la perte en cas de défaut (LGD) et l'exposition en cas de défaut (EAD)
- (iii) Détermination des informations prospectives (FLI)
–
- (iv) Estimation des poids de probabilité ECL
- (v) Calcul ECL

Les montants attendus des pertes sur créances correspondent à la moyenne pondérée des pertes sur créances, le risque respectif de défaut survenant servant de pondération. Les pertes sur créances sont une mesure de tous les déficits de trésorerie (c'est-à-dire la différence entre tous les flux de trésorerie contractuels qui sont dus à une entité conformément au contrat et tous les flux de trésorerie que l'entité s'attend à recevoir) actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine. Le montant des ECL comptabilisés en provision pour pertes dépend de l'ampleur de la détérioration du crédit depuis la comptabilisation initiale.

Critères de guérison

Une exposition passera de l'étape 2 à l'étape 1 où une période probatoire de 90 jours est respectée sous réserve que tous les paiements soient à jour et que le client démontre sa capacité à maintenir ses remboursements futurs.

Une exposition passera de l'étape 3 à l'étape 2 où une période probatoire de 90 jours est respectée et où il y a une cohérence dans le remboursement des obligations au fur et à mesure de leur échéance..

Politique sur la réfutation

Les comptes qui remplissent les conditions requises pour passer aux étapes 2 ou 3 en utilisant les critères du filet de sécurité peuvent être réfutés sur la base d'informations prospectives raisonnables et justifiables, documentées et approuvées aux niveaux appropriés.

Raisons de la réfutation

Des informations prospectives raisonnables et justifiables pourraient être fondées sur des facteurs quantitatifs et qualitatifs. Ces facteurs ne nuisent pas à la capacité du débiteur à remplir ou à satisfaire à ses obligations, mais ont un impact sur le calendrier des flux de trésorerie. À ce titre, les facilités de cette catégorie ne sont pas qualifiées de dépréciées.

Les facteurs pris en compte incluent les facteurs sous-énumérés mais non exhaustifs.

- Retard de paiement de la part de l'acheteur ou des donneurs d'ordre qui est atténué par la mise en place d'une garantie bancaire ou souveraine adéquate.
- Baisse des prix des matières premières (par exemple prix du cuivre/cobalt/pétrole) qui a eu un impact sur les revenus attendus du pétrole et du gaz et des secteurs

connexes.

- Des politiques gouvernementales incohérentes qui ont un impact sur les indices basés sur le marché tels que le taux de change/l'offre, le taux d'intérêt, etc.
- L'environnement économique difficile qui a un impact sur la production des entreprises et la structure des installations, par ex. baisse du PIB, augmentation du taux d'inflation, etc.
- Perturbations causées par les actions des insurgés perturbant les activités minières.
- Comptes couverts contre les risques inhérents tels que les fluctuations des taux de change, le prix des matières premières, etc.

Les raisons mises en évidence sont traitées par la mise en place de dispositifs de restructuration visant à réaligner les flux de trésorerie avec les réalités économiques.
Défaut de crédit:

En général, une entité appliquerait une définition du défaut qui est cohérente avec la définition utilisée à des fins de gestion interne du risque de crédit pour l'instrument financier concerné. La définition du « défaut » par la Banque est conforme aux dispositions des lignes directrices prudentielles de la BCC.

Gouvernance et contrôle

Le département de gestion des risques sera responsable du développement et de la maintenance des modèles de provisions pour pertes sur prêts et estimera les provisions mensuelles requises en vertu des normes IFRS et des directives prudentielles.

Les paramètres du modèle (PD/LGD) doivent être soumis à un examen et un étalonnage périodiques.

La Direction des Risques informe mensuellement la Direction du Contrôle Financier des réserves qui doivent être conservées en SCR.

La méthodologie IFRS des pertes sur prêts sera maintenue par le département de gestion des risques et fera l'objet d'un examen annuel qui doit être approuvé par le Comité des Risques du Conseil d'Administration et ratifié par le Conseil d'administration.

Gestion des risques de marché et de liquidité

L'objectif global de FirstBank DRC Market & Liquidity Risk Management vise à améliorer la rentabilité tout en contrôlant et en limitant les différents risques (risque de taux d'intérêt, risque de change, risque de liquidité, risque de concentration, etc.) inhérents aux opérations commerciales de la Banque et en respectant la réglementation bancaire.

La gestion des risques de marché et de liquidité de la Banque surveille en permanence les positions existantes de la Banque, évaluant en quoi celles-ci diffèrent de la position souhaitée et entreprenant des transactions, y compris des programmes de couverture, pour amener la Banque vers la position souhaitée.

Les responsabilités du département de gestion des risques de marché et de liquidité comprennent :

- (i) Examiner et recommander les politiques ALM et de gestion des risques de marché au Conseil d'administration

pour approbation ;

(ii) Surveillance des politiques en matière de risques de liquidité, de taux d'intérêt, de change et d'actions ;

(iii) Approbation de la stratégie de risque sur les marchés monétaires, des changes et des capitaux ;

(iv) Surveillance de la liquidité, de l'asymétrie des actifs et des passifs, des prix et des taux d'intérêt ;

(v) Développement de politiques, procédures, outils et systèmes pour identifier, mesurer, contrôler et signaler les risques de marché ;

(vi) évaluer le risque de marché inhérent aux nouveaux produits ;

(vii) Assurer le respect des exigences légales et réglementaires ;

(viii) Fixation de limites pour la position, la concentration, la devise, les transactions, l'écart, le portefeuille total et la contrepartie ;

(ix) Désignation des concessionnaires ;

(x) Gestion du bilan

1.6 SYSTEME DE CONTROLE INTERNE DE LA FirstBank DRC

La politique de contrôle interne de 2021 décrit la structure et la méthode par lesquelles la FirstBank DRC vise à développer son système de contrôle interne dans un environnement d'exploitation dynamique, atténuer les risques, soutenir

une bonne gestion et prise de décision et assurer de bons résultats.

1.6.1 PREMIERE LIGNE DE DÉFENSE

Le succès de FirstBank DRC est directement lié à l'efficacité des contrôles de risque intégrés dans les opérations de la Banque. Les personnes qui travaillent dans la première ligne de défense ont la responsabilité de :

- Évaluer continuellement leur responsabilité personnelle en matière de gestion des risques

- S'assurer que le personnel est confiant et possède les compétences et les capacités requises pour soutenir les activités de gestion des risques

- S'assurer qu'un investissement adéquat a été fait dans la formation et le perfectionnement du personnel pour qu'il acquiert les compétences nécessaires en gestion des risques et en connaissances techniques

- Évaluer les plus grands risques pour l'entreprise à partir d'un point d'avantage unique

- Gérer activement ces risques qui sont sous leur contrôle et agir comme un défenseur dans la gestion des risques

- Aligner la gestion des risques sur les facteurs opérationnels et les initiatives clés dans leur secteur d'activité.

L'intervention de la première ligne de défense est applicable dans les différentes agences, guichets avancés ainsi que dans les départements de la banque. L'effectivité des activités est assurée par les superviseurs, responsables en agences, responsables d'unités et responsables de départements.

1.6.2 DEUXIÈME LIGNE DE DÉFENSE

La deuxième ligne de défense est composée des entités suivantes : Contrôle permanent, Contrôle Financier, Conformité et Risque opérationnel

Ces fonctions sont responsables de la mise en œuvre et du suivi des normes pour évaluer et contrôler les activités de la gestion des risques et du contrôle interne opérant au sein de FirstBank DRC et convaincre la direction de l'efficacité des contrôles dans les opérations de la Banque. Les principales responsabilités de la deuxième ligne de défense comprennent :

- La direction des activités efficaces de contrôle au niveau de l'entité au sein de FirstBank DRC

- L'harmonisation des activités de suivi et de soutien à la gestion des risques avec les opérations de FirstBank DRC

- La compréhension et l'identification des plus grands risques pour les activités de la Banque

- L'examen des rôles et des responsabilités dans la première ligne de défense afin d'assurer une séparation adéquate des tâches

- L'évaluation des principaux obstacles à une gestion efficace des risques (culture, ressources, compétences, processus, technologie, etc.)

- Rapport des activités de gestion des risques et

des contrôles au Comité de conformité aux risques de l'entreprise, à la direction générale, au Comité de gestion des risques du Conseil d'administration chargé de surveiller les activités et les opérations de la Banque.

a) Contrôle permanent :

Suivant la politique de contrôle interne de la FirstBank, l'objectif de la Direction du Contrôle Interne étant d'effectuer un contrôle permanent de toutes les activités de la Banque, elle se veut être la garante de la bonne application des normes et règles définies en vue de préserver le patrimoine de la banque et d'assurer la productivité optimale de ses revenus en fournissant une assurance raisonnable aux Dirigeants de la Banque sur la maîtrise des risques.

Les revues permanentes sont faites au niveau de toutes les agences, les guichets avancés ainsi que les départements conformément à un planning annuel de revue.

b) Risque opérationnel :

La politique du risque opérationnel définit la manière dont le risque opérationnel est géré au sein de la FirstBank DRC. Comme toutes les institutions financières, la FirstBank est exposée à un certain nombre de risques non financiers. Les attentes réglementaires et la conviction de la banque qu'une saine gestion des risques est le fondement d'une institution

financière durable obligent à adopter un cadre de gestion des risques solide pour permettre à l'institution de gérer les risques opérationnels.

Conformément au cadre de gestion des risques et aux meilleures pratiques de Bâle II, le risque opérationnel dans la FirstBank DRC est composé des types de risques suivants : risque opérationnel, risque juridique, risque de conformité réglementaire, risque de criminalité financière, risque humain, risque matériel, risque technologique, risque fournisseur, risque financier et risque opérationnel.

c) Conformité :

La mission du département de conformité consiste à aider la banque de façon proactive et constructive à exercer ses activités en toute efficacité et de manière flexible, dans le respect des exigences de conformité. Sa vision est de protéger la croissance et la pérennité de l'entreprise grâce au respect de la réglementation.

La conformité rend compte au comité d'éthique et de conformité du conseil par l'intermédiaire du Directeur Général, qui est responsable et redevable devant l'autorité de régulation de toute infraction aux règlements.

La fonction de conformité est principalement responsable de la supervision et du suivi des risques de conformité et de la mise en place des contrôles/atténuations adéquats pour gérer ou réduire la cristallisation des risques.

1.6.3 TROISIEME LIGNE DE DEFENSE

L'audit interne est une activité indépendante et objective d'assurance et de conseil guidée par une philosophie d'ajout de valeur pour améliorer les opérations de FirstBank DRC S.A. Il aide FirstBank DRC S.A. à atteindre ses objectifs en adoptant une approche systématique et disciplinée pour évaluer et améliorer l'efficacité de la gouvernance, de la gestion des risques et du contrôle interne de l'organisation. Dans le cadre de cette assurance, la vérification interne recommande des améliorations qui sont convenues avec la direction et suivies jusqu'à la mise en œuvre complète.

Le conseil d'administration, agissant directement ou par l'intermédiaire du comité d'audit du conseil ou de tout autre comité ad hoc, a établi l'activité d'audit interne. Dans le cadre

de son rôle de surveillance, le Conseil définit les activités et les responsabilités de la vérification interne.

La Charte de l'audit interne approuvée en août 2021 établit l'existence de la fonction d'audit interne. La charte fournit le cadre de la fonction d'audit interne et fait l'objet, tous les trois ans, d'une révision soumise à l'approbation préalable du Conseil d'Administration par le biais de son Comité d'Audit.

Une fois tous les cinq ans, la fonction d'audit interne est revue par un consultant externe conformément aux exigences de la pratique professionnelle internationale de l'IIA. La dernière évaluation a été effectuée en mai 2021 par un expert qualifié et indépendant.

2. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

En termes de gouvernance d'entreprise, la FirstBank DRC SA se conforme aux règles édictées par la Banque Centrale du Congo, la loi bancaire ainsi que ses instructions mais également aux règles édictées par l'Ohada relatives aux sociétés commerciales et aux Groupements d'intérêt Economique.

La notion de la gouvernance d'entreprise chez FirstBank DRC SA a pour objectif de renforcer les modalités de

fonctionnement et opérationnelles des parties prenantes (actionnaire, Conseil d'Administration, Direction Générale, personnel, etc) en les rendant plus effectifs et orientés vers les résultats. En somme, le gouvernement d'entreprise oriente, surveille, dirige, organise, met en œuvre et contrôle l'activité de la Banque. Les dispositions législatives et réglementaires sont intégrées dans nos dispositifs internes (Statuts, le manuel de gouvernance de l'entreprise, les différentes chartes régissant les organes de la banque).

2.1. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

2.1.1. Forme Juridique et Structure Managériale

Conformément à l'article 11 de la loi bancaire, en République Démocratique du Congo, la FirstBank DRC est une société anonyme avec un Conseil d'Administration.

A côté de l'assemblée générale des actionnaires qui est l'organe suprême de l'établissement, la structure

managériale de la FirstBank DRC SA est composée du Conseil d'Administration et de la Direction Générale appelée également Comité de Gestion. Ces deux structures ont des pouvoirs spécifiques bien déterminés par la loi bancaire et les différentes instructions et directives en matière bancaire.

2.1.1. Forme Juridique et Structure Managériale

Conformément à l'article 11 de la loi bancaire, en République Démocratique du Congo, la FirstBank DRC est une société anonyme avec un Conseil d'Administration.

A côté de l'assemblée générale des actionnaires qui est l'organe suprême de l'établissement, la structure

managériale de la FirstBank DRC SA est composée du Conseil d'Administration et de la Direction Générale appelée également Comité de Gestion. Ces deux structures ont des pouvoirs spécifiques bien déterminés par la loi bancaire et les différentes instructions et directives en matière bancaire.

2.1.2. Structure du Conseil d'Administration

a. Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de la FirstBank DRC SA est composé de huit Administrateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires dans le respect des instructions de la Banque Centrale du Congo. Le Conseil d'administration est composé d'administrateurs ayant différents profils d'expertise et dotés de compétence en matière de finance, nouvelle technologie, et dans la quête d'indépendance, il est composé d'administrateurs indépendants, d'administrateurs non exécutifs et d'administrateurs exécutifs.

Conformément à la réglementation, les administrateurs indépendants sont nommés pour une durée de trois ans renouvelables une fois tandis que les administrateurs non exécutifs sont nommés pour une durée de six ans renouvelables.

b. Comités du Conseil

Conformément à l'article 25 de l'instruction n° 21 de la Banque Centrale du Congo, relative au gouvernement d'entreprise des établissements de crédit, le Conseil d'Administration de la FirstBank DRC SA a créé cinq comités spécialisés en charge respectivement de l'audit, de la gestion des risques, de l'éthique et conformité, de la nomination de ses membres et de la politique de la rémunération. Ces différents comités sont composés en majorité des administrateurs non exécutifs et ou indépendants, ayant pour but d'assister le Conseil d'Administration dans l'accomplissement de sa responsabilité de contrôle et de suivi et de renforcer la gouvernance dans les fonctions reprises ci-haut.

Les rôles et responsabilités de tous ces Comités sont définis de manière claire dans leurs chartes respectives. Ces chartes sont revues trimestriellement ou avant selon les circonstances, et formulent les recommandations au Conseil d'Administration sur tout changement requis.

2.1.3. Structure du Comité de Gestion

En conformité avec l'instruction 21 de la BCC, le Comité de Gestion est chargé de la gestion courante des activités de la banque et de l'implémentation des objectifs stratégiques et

de la politique de risques fixés par le Conseil d'Administration.

2.1.3.1. Composition et Fonctionnement du Comité de Gestion

Le Comité de Gestion de la FirstBank DRC SA est composé du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint, nommés par le Conseil d'Administration et approuvés par la Banque Centrale du Congo.

Le Directeur Général a la supervision des départements suivants : des risques, des produits, des opérations et technologie, du contrôle interne et des Finances.

Le Directeur Général Adjoint est responsable des segments commerciaux et notamment le Retail, le Public, les ONG,

Priority Banking et Expérience Clientèle.

Il est évident que le Directeur Général délègue certaines responsabilités à certains cadres dans des domaines bien spécifiques.

Le Comité de Gestion est assisté par les responsables de département des Finances, Ressources Humaines, Risques, Opérations, responsable du Corporate Banking et du secteur Minier, responsable Produits retail et e-business.

2.1.3.2. Procédure de Nomination

La nomination des membres du Conseil d'administration ainsi que ceux du Comité de Gestion ou des cadres ayant occupé des postes stratégiques suit une procédure très rigoureuse de sélection tenant compte de l'expertise recherchée, du bon jugement d'affaire, de la bonne aptitude de gestion, de la connaissance appropriée des spécificités du secteur, de l'expérience professionnelle sur le marché international, de la bonne aptitude de leadership et de l'habilité à fournir la direction et la contribution stratégique.

Les profils retenus tiennent compte également du genre, du lieu opérationnel de la banque, du marché et de la réglementation.

C'est ainsi que le Comité Nomination a pour responsabilité d'examiner et évaluer continuellement la taille et la composition du Conseil d'Administration et recommander une combinaison appropriée d'aptitudes, qualités personnelles, expertise, capacité à exercer un jugement indépendant et diversité requise pour décharger les tâches du Conseil d'Administration ; Evaluer l'équilibre d'aptitudes, de connaissance et d'expérience au Conseil d'Administration et, lorsque les circonstances l'exigent, préparer une description de rôles et des capacités requis pour une nomination particulière ; identifier les individus spécifiques pour la nomination et recommander au Conseil d'Administration la nomination potentielle et réengagement des Administrateurs, en ce compris le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint, en ligne avec les critères approuvés de sélection des Administrateurs. La procédure doit passer par la soumission des Administrateurs nominés à un test (tests de généralité et interviews) pour s'assurer qu'ils ont qualifiés pour remplir ce rôle et que leur nomination n'aura pas un impact négatif sur la réputation de la Banque sur le marché ; S'assurer que tous les nouveaux Administrateurs ont reçu une lettre formelle de nomination spécifiant leur mandat, responsabilités, implication dans le Comité, période d'engagement attend, et les attentes de la Banque sur eux ; S'assurer que les nouveaux Administrateurs ont suivi un programme de familiarisation avec l'activité, la stratégie et les opérations de la Banque, la connaissance de

la décharge de leurs tâches, responsabilités et comprennent leurs pouvoirs et obligations potentielles.

Pour prévenir le conflit d'intérêt, les Administrateurs indépendants ne doivent pas être salariés ou mandataires de la Banque ou du groupe auquel appartient la Banque ; être mandataires sociaux d'une société dans laquelle la Banque détient un mandat d'Administrateur ; être clients ou fournisseurs de la Banque ; avoir un lien de parenté avec un mandataire social de la Banque ; avoir été Auditeurs ou Commissaire aux Comptes de la Banque au cours de cinq dernières années.

Sur le plan de succession, le Comité Nomination s'assurer qu'il existe un plan de succession approprié pour le Conseil d'Administration et le Comité de Gestion ; examiner le plan pour identifier, évaluer et mettre en valeur les compétences de principaux responsables du Conseil d'Administration, sur base de la stratégie et des exigences de la Banque ; le recommander à l'approbation du Conseil d'Administration ; Identifier les vacances existantes et lancer la procédure de nomination des Administrateurs de la banque pour pourvoir à ces vacances.

2.1.3.2.1. Nomination des Administrateurs

Conformément à l'article 419 de l'acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique et à l'article 13 de l'instruction 21 de la Banque Centrale du Congo, les membres du Conseil d'Administration sont désignés par l'Assemblée générale et approuvés par la Banque Centrale du Congo avant exercice de leur mandat.

2.1.3.2.2. Nomination des membres du Comité de Gestion

Les membres du Comité de Gestion de la FirstBank DRC SA sont désignés par le Conseil d'Administration et approuvés par la Banque Centrale du Congo.

Il est en de même pour tous les responsables occupants des fonctions clés ou sensibles telles que désignées par l'instruction 18 de la Banque Centrale du Congo.

2.2. Structure de l'Actionnariat

L'actionnariat de la FirstBank DRC SA est composé de la manière suivante :

| | ACTIONS | MONTANT |
|-------------------------------|----------|------------|
| First BANK of Nigeria Limited | 124.994 | 18.124.130 |
| Mr. ADESOLA KAZEEM ADEDUNTAN | <u>6</u> | <u>870</u> |
| | 125.000 | 18.125.000 |

2.3. Politique de Rémunération

Conformément aux articles 430 et suivants de l'acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, les membres du Conseil d'administration peuvent recevoir une rémunération à titre d'indemnité de fonction qui est fixe et annuelle. C'est ainsi que les administrateurs de la FirstBank DRC SA perçoivent une rémunération annuelle mais qui est payée trimestriellement.

A titre exceptionnel, ils peuvent recevoir des rémunérations pour l'accomplissement d'une mission et un mandat qui leurs sont confiés. La Banque rembourse également les frais de voyage, déplacement et dépenses engagées dans l'intérêt de l'institution. En matière de politique de rémunération, le Conseil d'Administration est assisté par le Comité Rémunération qui détermine le niveau approprié de la rémunération des Administrateurs et de la structure de leurs avantages en ligne avec les lois et la réglementation ; examine et recommande à l'approbation du Conseil d'Administration, les révisions de salaire et conditions de

travail des agents au niveau de la Direction ; s'assure que les avantages totaux du Directeur Général / Directeur Général Adjoint de la Banque vont servir à :

- Attirer, retenir et motive le reste des membres de la Direction qui ajoutent la valeur à la Banque sur base des contributions individuelles et du groupe;
- Fournir une structure de salaire hautement compétitive sur le marché où opère la Banque; et
- Clairement lier les opportunités de la paie variable à l'atteinte des mesures de performance prédéfinies ;

Quant aux employés, la rémunération mensuelle est fixe et ne dépend pas de la performance de l'employé. Cependant, le bonus ou participation au bénéfice ainsi que la promotion dépendent de l'atteinte des objectifs assignés au courant de l'année. Il s'agit non seulement de l'atteinte des objectifs individuels mais aussi des objectifs de la Banque.

2.4. Relation avec les personnes apparentées

- Une « transaction entre parties liées » désigne toute transaction, arrangement ou relation financière dans laquelle (a) la Banque participe, et (b) toute personne liée a ou aura un intérêt important direct ou indirect. « Transaction entre parties liées » comprend également toute modification ou modification importante apportée à une transaction entre parties liées existante.

- Toutes les transactions entre parties liées sont portées à l'attention de la direction et du conseil par les différents canaux indiqués dans la présente politique. Les administrateurs et les candidats au poste d'administrateur doivent informer rapidement le secrétaire général de FirstBank DRC SA en ce qui concerne leurs transactions avec des parties liées ; tandis que le personnel informera rapidement le responsable de la conformité de tout intérêt que cette personne ou un membre de sa famille immédiate

avait, a ou pourrait avoir dans une transaction entre parties liées. Il est de la responsabilité de tous les membres du personnel d'informer le responsable de la conformité en cas de changement dans le statut de leurs intérêts liés.

- Toute exception à la politique sur les transactions entre parties liées doit être conforme aux directives et directives réglementaires en évolution telles que le règlement 21 sur la gouvernance d'entreprise, y compris toute réglementation en vertu de celle-ci, et doit être approuvée au préalable par le conseil d'administration de FirstBank DRC SA par l'intermédiaire du Service de conformité.

- Au 31 décembre 2023, aucune transaction avec les personnes apparentées n'a été enregistrée ni reportée.

3. ANNEXES

TABLEAU I : FONDS PROPRES REGLEMENTAIRES DES BANQUES

| LIBELLE | VALEUR DE LA PERIODE CONCERNEE (PREMIER SEMESTRE OU FIN DE L'EXERCICE COMPTABLE) | VALEUR DU TRIMESTRE PRECEDENT (N-1) | VALEUR DU TRIMESTRE PRECEDENT (N-2) | VALEUR DU TRIMESTRE PRECEDENT (N-3) |
|--|--|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| Fonds Propre de base (FP de base) ou Tier 1 (1)= (2)+(3) | 242 226 610 831 | 154 040 795 660 | 150 750 944 771 | 147 392 978 930 |
| Fonds Propres de Catégorie 1 (actions ordinaires et assimilés de T1) | 242 226 610 831 | 154 040 795 660 | 150 750 944 771 | 147 392 978 930 |
| Fonds Propres additionnels de Catégorie 1 (autres éléments de T1) | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Fonds Propres complémentaires (Tier 2) (4) | 29 987 656 730 | 30 139 244 669 | 23 445 065 462 | 18 720 057 010 |
| Fonds Propres réglementaires (5) = (1)+(4) | 272 214 267 561 | 184 180 040 329 | 174 196 010 234 | 166 113 035 940 |

Note explicative

Les principaux instruments utilisés dans les fonds propres sont les actions. Le capital de la Banque est constitué de 125.000 actions ayant une valeur nominale de francs congolais 18.125.000 et jouissant des droits et avantages définis par les statuts.

Aucune déduction n'a été faite au sens de l'instruction n°14.

TABLEAU II : DONNEES PRUDENTIELLES DES BANQUES

| LIBELLE | VALEUR DE LA PERIODE CONCERNEE (PREMIER SEMESTRE OU FIN DE L'EXERCICE COMPTABLE) | VALEUR DU TRIMESTRE PRECEDENT (N-1) | VALEUR DU TRIMESTRE PRECEDENT (N-2) | VALEUR DU TRIMESTRE PRECEDENT (N-3) | NORMES REGLEMENTAIRES |
|--|--|--|--|--|-----------------------|
| 1. SOLVABILITE | | | | | |
| Risques de crédit | 1 003 880 959 538 | 1 014 958 577 989 | 739 088 459 670 | 551 652 513 825 | |
| Risque opérationnel | 187 956 343 369 | 187 956 343 369 | 187 956 343 369 | 187 956 343 369 | |
| Risque de marché | 7 668 966 307 | 2 654 865 393 | 10 757 815 458 | 9 193 423 211 | |
| TOTAL RISQUES BANCAIRES R = R1+R2+R3 | 1 199 506 269 215 | 1 205 569 786 752 | 937 802 618 497 | 748 802 280 405 | |
| Ratio de solvabilité FPB catégorie 1 (Tier 1) | 20,19% | 12,78% | 16,07% | 19,68% | ≥ 6 % |
| Ratio de solvabilité Fonds Propre Additionels catégorie 1 en % | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | ≤ 1,5% |
| Ratio de solvabilité Fonds propres de Base en % | 20,19% | 12,78% | 16,07% | 19,68% | ≥ 7,5 % |
| Ratio de solvabilité Fonds Propres Complémentaires en % | 2,50% | 2,50% | 2,50% | 2,50% | ≤ 2,5% |
| Ratio de solvabilité global en % | 22,69% | 15,28% | 18,57% | 22,18% | ≥ 10% |
| Coussin de conservation des Fonds propres (Première année) en % | 14,19% | 6,78% | 10,07% | 13,68% | ≥ 0,75% |
| Coussin de conservation des Fonds propres (Deuxième année) en % | 14,19% | 6,78% | 10,07% | 13,68% | ≥ 1,5% |
| Coussin de conservation des Fonds propres (Troisième année) en % | 14,19% | 6,78% | 10,07% | 13,68% | ≥ 2,5% |
| Coussins Contracycliques en % | 34,39% | 19,55% | 26,15% | 33,37% | [0% à 2,5%] |
| Coussin systémique en % | 34,34% | 19,50% | 26,10% | 33,32% | [1% à 2%] |
| Ratio de solvabilité global + l'ensemble des coussins | 22,69% | 15,28% | 18,57% | 22,18% | ≥ 11,25 % |
| 2. RATIO DE LEVIER | 9,27% | 5,19% | 6,31% | 7,18% | ≥ 5 % |
| 3. RATIO DE SURVEILLANCE POSITION DE CHANGE GLOBAL (Valeur absolue) | 2% | 1% | 6% | 5% | ≤ 15 % |
| 4. COEFFICIENT DE TRANSFORMATION | 760% | 694% | 654% | 599% | ≥ 80% |
| 5. RATIO DE LIQUIDITE EN MONNAIE NATIONALE | 185% | 215% | 108% | 139% | ≥ 100% |
| 6. RATIO DE LIQUIDITE EN MONNAIES ETRANGERES | 307% | 391% | 297% | 234% | ≥ 100% |
| 7. RATIO DE LIQUIDITE GLOBALE | 202% | 242% | 138% | 158% | ≥ 100% |
| 8. Solde de trésorerie (moyenne de la période) | 1 454 805 989 830 | 1 043 095 450 669 | 828 798 988 354 | 888 410 071 105 | |
| 9. Refinancement auprès de la BCC (moyenne de la période) | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| 10. RATION DE DIVISION DES RISQUES (Grands risques) | 67% | 79% | 79% | 60% | ≤ 800% |
| 11. Résultat net de l'exercice/Total Actif (ROA) | 3% | 2% | 2% | 1% | |
| 12. Résultat net de l'exercice/Fonds propres de base (ROE) | 30% | 44% | 25% | 11% | |
| 13. Charges du personnel/charges de structure | 205% | 168% | 173% | 168% | |
| 14. Charges de structure/Produit Net Bancaire | 13% | 14% | 14% | 15% | |

Note explicative

Le fait marquant reste l'appréciation globale des ratios liés au Fonds propres en fin de période (Décembre 2023), elle essentiellement due au résultat de CDF 73 Milliards.

Le résultat a cru de 77 % comparé à l'exercice clos de 2022 induisant un RoE de 30% et un rendement d'actifs de 3% (RoA)

TABLEAU III: QUALITE DU PORTEFEUILLE DES BANQUES (A)

| LIBELLE | VALEUR DE LA PERIODE CONCERNEE (PREMIER SEMESTRE OU FIN DE L'EXERCICE COMPTABLE) | VALEUR DE LA PERIODE CONCERNEE | VALEUR DU TRIMESTRE PRECEDENT (N-1) | VALEUR DU TRIMESTRE PRECEDENT (N-2) | VALEUR DU TRIMESTRE PRECEDENT (N-3) |
|---|--|--------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| Créances à surveiller nettes (1) | 10 270 690 465 | 10 270 690 465 | 312 358 301 | 380 951 794 | 181 152 985 |
| Créances préjudiciables nettes (2) | 95 417 719 | 95 417 719 | 73 532 075 | 74 310 305 | 44 014 877 |
| Créances douteuses nettes (3) | 47 953 554 | 47 953 554 | 81 220 090 | 115 312 845 | 47 792 718 |
| Créances compromises (4) | - | - | - | - | 0 |
| Provisions pour créances en souffrance (5) | 7 888 798 095 | 7 888 798 095 | 12 897 659 144 | 12 922 817 512 | 12 660 709 026 |
| Créances en souffrances brutes (6) = (1)+(2)+(3)+(4)+(5) | 18 302 859 832 | 18 302 859 832 | 13 364 769 611 | 13 493 392 455 | 12 933 669 606 |
| Créances en souffrances nettes (7) = (1)+(2)+(3)+(4) | 10 414 061 737 | 10 414 061 737 | 467 110 466 | 570 574 943 | 272 960 580 |
| Taux de provisionnement de créances en souffrance (8)= (5)/(6) en % | 43% | 43% | 97% | 96% | 98% |
| Total créances nettes (9) | 729 587 786 698 | 729 587 786 698 | 946 362 356 387 | 717 365 395 936 | 346 217 950 631 |
| Total créances brutes (10) | 741 936 616 498 | 741 936 616 498 | 971 828 106 679 | 738 287 602 379 | 363 308 701 643 |
| Fonds propres de base (11) | 242 226 610 831 | 242 226 610 831 | 154 040 795 660 | 150 750 944 771 | 147 392 978 930 |
| Part des créances en souffrance brut/Total créances brutes (12)= (6)/(10) en % | 2,47% | 2,47% | 1,38% | 1,83% | 3,56% |
| Part des créances en souffrance nettes/Total créances nettes (13)= (7)/(9) en % | 1,40% | 1,40% | 0,05% | 0,08% | 0,08% |
| Part des créances en souffrance nettes/Fonds propres de base (14)= (7)/(11) en % | 4,30% | 4,30% | 0,30% | 0,38% | 0,19% |
| Créances non performantes nettes (15)= (2)+(3)+(4) | 143 371 273 | 143 371 273 | 154 752 165 | 189 623 150 | 91 807 594 |
| Part des créances non performantes nettes/Total créances nettes (16) = (15)/(9) en % | 0,02% | 0,02% | 0,02% | 0,03% | 0,03% |
| Volume de créances restructurées ou rééchelonnées | | | | | |
| Total créances radiées et sorties du bilan | | | | | |

TABLEAU IV: QUALITE DU PORTEFEUILLE DES BANQUES (B)
PARTIE 1

| Rubriques | net saine (1) | Provision (2) | net en souffrance | | | | | | | Provision (10) |
|---|-----------------|---------------|-------------------|---------------|-----------------|---------------|-------------|---------------|---------------|----------------|
| | | | à surveiller (3) | Provision (4) | pré douteux (5) | Provision (6) | douteux (7) | Provision (8) | compromis (9) | |
| 1. Crédits par terme | 723 633 756 665 | 4 460 031 705 | 10 270 690 465 | 2 013 455 441 | 95 417 718 | 23 854 430 | 47 953 554 | 47 953 554 | - | 5 803 534 670 |
| Crédits à long terme | 5 265 700 397 | 51 899 104 | 14704849 | 454789 | - | - | - | - | - | 842 023 598 |
| Crédits à moyen terme | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Crédit à court terme | 500 937 052 529 | 2 184 540 612 | 576 855 434 | 17 840 890 | 61 798 290 | 15 449 573 | 42 342 950 | 42 342 950 | - | 3 519 203 893 |
| Découverts | 217 431 003 739 | 2 223 591 989 | 9 679 130 182 | 1 995 159 762 | 33 619 428 | 8 404 857 | 5 610 604 | 5 610 604 | - | 1 442 307 179 |
| 2. Crédits par monnaies | 723 633 756 666 | 4 460 031 705 | 10 270 690 465 | 2 013 455 441 | 95 417 718 | 23 854 430 | 47 953 554 | 47 953 554 | - | 5 803 534 669 |
| Monnaies Nationales | 97 587 132 784 | 430 831 798 | 6 903 346 249 | 1 271 329 565 | 64 684 463 | 16 171 116 | 31 093 927 | 31 093 927 | - | 2 514 987 084 |
| Monnaies Etrangères | 626 046 623 882 | 4 029 199 907 | 3 367 344 216 | 742 125 876 | 30 733 255 | 7 683 314 | 16 859 627 | 16 859 627 | - | 3 288 547 585 |
| 3. Crédits par institution | 723 633 756 666 | 4 460 031 705 | 10 270 690 466 | 2 013 455 441 | 95 417 719 | 23 854 430 | 47 953 554 | 47 953 554 | - | 5 803 534 669 |
| Administration Publique Centrale | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Administration Publique locale | 12 805 797 624 | 128 115 166 | - | - | - | - | - | - | - | 2 312 903 982 |
| Entrep./Ets Publiques | 125 955 070 067 | 862 134 439 | 1 101 301 933 | 275 324 135 | 456 560 | 114 140 | 2 465 | 2 465 | - | 91 898 |
| Entrep./Ets Privées | 542 629 645 215 | 2 827 420 240 | 2 914 881 405 | 728 132 181 | 7 355 053 | 1 838 763 | 1 441 934 | 1 441 934 | - | 15 275 769 |
| PME | 4 853 473 153 | 249 032 922 | 5 659 347 405 | 991 592 123 | 21 672 035 | 5 418 009 | 67 443 | 67 443 | - | 1 398 410 380 |
| Ménages | 37 379 143 209 | 382 701 540 | 595 159 723 | 18 407 002 | 65 934 071 | 16 483 518 | 46 441 712 | 46 441 712 | - | 2 074 608 528 |
| ISBLM | 10 627 398 | 10 627 398 | - | - | - | - | - | - | - | 2 244 112 |
| 4. Crédits à la clientèle résident par secteur d'activités | 723 633 756 666 | 4 460 031 704 | 10 270 690 466 | 2 013 455 440 | 95 417 717 | 23 854 432 | 47 953 554 | 47 953 554 | - | 5 803 534 670 |
| ACTIONS SOCIALES: MARIAGE, FUNERAILLES, SOINS MEDICAUX, ETUDE | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| ACTIVITES FINANCIERES ET ASSURANCES | 1 135 895 | 1 129 235 | - | - | - | - | - | - | - | 20 421 |
| ADMINISTRATION PUBLIQUE | 12 807 248 623 | 128 129 676 | - | - | 456 560 | 114 140 | - | - | - | 2 312 925 800 |
| AGRICULTURE | 4 025 | 4 025 | - | - | - | - | 1 664 | 1 664 | - | 1 040 |
| ARTS, SPECTACLES ET ACTIVITES RECREATIVES | - | - | - | - | 44 907 | 11 227 | 6 292 | 6 292 | - | - |
| VENTE, REPARATION, PIECES DE RECHANGE DES VEHICULES | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| COMMERCE DE DETAIL | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| COMMERCE DE GROS | 13 492 914 679 | 242 034 476 | 2 107 331 | 65 175 | 4 663 479 | 1 165 870 | 1 076 660 | 1 076 660 | - | 1 368 146 850 |
| CONSTRUCTION, BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS | 8 075 234 324 | 61 548 443 | 9 672 839 765 | 1 994 965 213 | 100 682 | 25 171 | 30 929 | 30 929 | - | 61 103 |
| ELEVAGE, PECHE ET SYLVICULTURE | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| ENSEIGNEMENT | 1 212 473 057 | 12 145 390 | - | - | - | - | - | - | - | 2 498 716 |
| ENTREPRISES IMMOBILIERES | 13 078 | 13 078 | - | - | - | - | - | - | - | 6 682 |
| HEBERGEMENT ET RESTAURATION | - | - | - | - | - | - | 273 | 273 | - | - |

| | | | | | | | | | | |
|--|-----------------|---------------|---------------|---------------|------------|-----------|-----------|-----------|---|---------------|
| COMMERCE DE DETAIL | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| COMMERCE DE GROS | 13 492 914 679 | 242 034 476 | 2 107 331 | 65 175 | 4 663 479 | 1 165 870 | 1 076 660 | 1 076 660 | - | 1 368 146 850 |
| CONSTRUCTION, BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS | 8 075 234 324 | 61 548 443 | 9 672 839 765 | 1 994 965 213 | 100 682 | 25 171 | 30 929 | 30 929 | - | 61 103 |
| ELEVAGE, PECHE ET SYLVICULTURE | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| ENSEIGNEMENT | 1 212 473 057 | 12 145 390 | - | - | - | - | - | - | - | 2 498 716 |
| ENTREPRISES IMMOBILIERES | 13 078 | 13 078 | - | - | - | - | - | - | - | 6 682 |
| HEBERGEMENT ET RESTAURATION | - | - | - | - | - | - | 273 | 273 | - | - |
| INDUSTRIES EXTRACTIVES (MINES) | 359 696 910 202 | 1 810 873 425 | 656 | 20 | - | - | - | - | - | - |
| PRODUCTION INDUSTRIELLE (MANUFACTURES) | 55 688 828 699 | 472 570 257 | 2 970 | 92 | 2 974 | 744 | - | - | - | - |
| INFORMATION ET COMMUNICATION | 29 234 938 111 | 292 025 455 | 227 | 7 | 17 056 974 | 4 264 244 | 7 124 | 7 124 | - | 35 310 |
| PRODUCTION ARTISANALE | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| PRODUCTION DES PRODUITS BRASSICOLES | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| DISTRIBUTION DES PRODUITS BRASSICOLES | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE GAZ ET D'ELECTRICITE | 34 349 442 218 | 179 771 911 | - | - | - | - | - | - | - | - |
| PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU | - | - | 5 927 | 183 | - | - | - | - | - | - |
| PRODUCTION DES PRODUITS PETROLIERS | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| DISTRIBUTION DES PRODUITS PETROLIERS | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| PRODUCTION DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| DISTRIBUTION DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| SANTE | 10 948 342 | 10 943 194 | - | - | 7 592 | 1 898 | - | - | - | 14 727 342 |

| | | | | | | | | | | |
|---|-----------------|---------------|----------------|---------------|------------|------------|------------|------------|---|---------------|
| AUTRES ACTIVITES DES ENTREPRISES DE SERVICES | 76 693 418 351 | 520 013 364 | - | - | 4 846 | 1 212 | - | - | - | 11 032 |
| EXPLOITATION FORESTIERE | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| TELECOMMUNICATION | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| TEXTILE ET CONFECTION | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE | 94 196 512 974 | 345 478 467 | - | - | 6 323 | 1 581 | 12 823 | 12 823 | - | 118 404 |
| AUTRES ACTIVITES NON SECTORISEES | 38 173 734 088 | 383 351 308 | 595 733 590 | 18 424 750 | 73 073 380 | 18 268 345 | 46 817 789 | 46 817 789 | - | 2 104 981 970 |
| NON RESIDENTS_TOTAL | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| I. TOTAL CREDIT DE DECAISSEMENTS | 723 633 756 666 | 4 460 031 704 | 10 270 690 466 | 2 013 455 440 | 95 417 717 | 23 854 432 | 47 953 554 | 47 953 554 | - | 5 803 534 670 |
| II. CREDITS D'ENGAGEMENT: | 29 490 173 998 | | | - | - | - | - | - | - | - |
| 1. CREDITS DOCUMENTAIRES A L'IMPORTATION: | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| 2. CREDITS DOCUMENTAIRES A L'EXPORTATION | 16 102 786 453 | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| 3. AUTRES (LETTRES DE GARANTIE ET AUTRES CAUTIONS) | 13 387 387 545 | - | - | - | - | - | - | - | - | - |

TABLEAU V : VENTILLATION DES DEPOTS DES BANQUES

| RUBRIQUES | VALEUR DE LA PERIODE CONCERNEE (PREMIER SEMESTRE OU FIN DE L'EXERCICE COMPTABLE) | VALEUR DU TRIMESTRE PRECEDENT (N-1) | VALEUR DU TRIMESTRE PRECEDENT (N-2) |
|------------------------------------|--|-------------------------------------|--|
| Dépôts à terme | 752 379 912 949 | 592 495 068 584 | 442 533 771 617 |
| COMPTES CREDITEURS A VUE | 1 466 341 421 155 | 1 285 421 615 350 | 1 444 563 461 912 |
| -Comptes courants | 1 211 443 346 132 | 1 077 264 583 187 | 1 250 844 115 872 |
| -Comptes sur livrets | 243 965 728 462 | 199 235 744 368 | 184 946 358 506 |
| -Provisions Crédocs | 10 932 346 561 | 8 921 287 795 | 8 772 987 534 |
| TOTAL DEPOT DE LA CLIENTELE | 2 218 721 334 104 | 1 877 916 683 934 | 1 887 097 233 529 |

- Vous d'abord -

Pour tout renseignement, appelez: +243 815 558 858 / +243 821 918 888
E-mail: contact@firstbankgroup.com | www.fbnbankrdc.com